Belgique : Facebook condamné à verser des dommages-intérêts à un député Vlaams Belang qui avait été “shadowban” puis censuré

03/06/2024 à 19h55



Meta, la maison-mère de Facebook et Instagram, devra payer au député européen Tom Vandendriessche (Vlaams Belang) la somme de 27.000 euros de dommages-intérêts, a décidé la Cour d’appel d’Anvers. L’entreprise a condamné la société pour avoir banni furtivement le parlementaire d’extrême-droite de Facebook sans motivation suffisante.

www.7sur7.be